

## LE GRAND MURIN

### *Myotis myotis* Borkhausen 1797

CODE UE : 1324

#### DIRECTIVE HABITATS

Annexes II et IV

#### AUTRES STATUTS

- Protection nationale (annexe I) par arrêté du 17/04/81, article 1<sup>er</sup> modifié
- Convention de Berne : annexe II
- Convention de Bonn : annexe II

**Cotation UICN** : Monde : Quasi menacé  
France : Vulnérable



MHN Bourges, L.Arthur

#### DESCRIPTION ET HABITATS

- **Description** : c'est un des plus grands chiroptères français, d'un poids allant de 20 à 40 g pour une envergure de 35 – 43 cm. Il est caractérisé par des oreilles longues et larges, un museau, des oreilles et un patagium brun – gris. Le pelage est épais et court, de couleur gris - brun sur tout le corps à l'exception du ventre et de la gorge qui sont blanc – gris.
  - **Habitat** : Le Grand Murin, pour ses gîtes d'estivage et de reproduction est soit anthropophile (combles, greniers, toitures) soit troglophile (grottes, cavités mines, carrières, galeries). Pour ses gîtes d'hibernation, il est quasi exclusivement troglophile (carrières, grottes, mines). Ses terrains de chasse sont des zones avec sol accessible : forêts sans sous-bois, futaies de feuillus ou mixtes à végétation herbacée ou buissonnante rare, pelouses, prairies rases. Régime alimentaire à base de coléoptères, orthoptères, araignées et opilions.
  - **Habitats utilisés par l'espèce sur le site** : Le Grand Murin se pourvoit en proies dans des zones plutôt thermophiles : les pelouses calcicoles (**6170** et **6210**), silicicoles (**\*6230**), ainsi que dans les forêts de pins à crochets (**\*9430**) ou de pins sylvestres. Les landes ouvertes (**4060**) sont également très utilisées.
- Espèce allant de la Péninsule ibérique jusqu'en Turquie. Absente de Scandinavie, Afrique du Nord et des îles britanniques.
  - Espèce identifiée sur le site par captures et ultrasons

#### FACTEURS EN JEU ET OBJECTIFS CONSERVATOIRES

- **Facteurs en jeu** :
  - Fermeture des milieux prairiaux et développement des sous-bois ou fermeture des zones de clairière
  - Impact possible des produits de traitement du bétail sur les ressources alimentaires.
  - Impact des traitements sanitaires forestiers et modalités de la gestion forestière
- **Objectifs conservatoires** :
  - Acquérir des connaissances sur les habitats et la répartition de cette espèce
  - Conserver une structure forestière et paysagère répondant aux besoins trophiques de l'espèce
  - Préciser l'utilisation des milieux, suivre l'évolution de la fréquentation.

#### PRECONISATIONS DE GESTION CONSERVATOIRE

- **Actions proposées** :
  - Fiche Action EA3** : «Mettre en place une gestion forestière favorable aux habitats d'espèces animales forestières»
- **Acteurs concernés** :
  - ONF, Groupe Chiroptères Midi-Pyrénées et SFPEM, groupements pastoraux, Parc National des Pyrénées